



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le dispositif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent est opérationnel

Adopté par le Grand Conseil en juin dernier, le dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent entre en fonction. Il comprend une permanence téléphonique, ouverte dès ce jour, ainsi qu'un groupe pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi de cas individuels.

La permanence téléphonique gratuite, au 0800 88 44 00, est à disposition de l'ensemble de la population vaudoise. Son but est de permettre aux personnes qui seraient confrontées à des inquiétudes, doutes ou questions de signaler des situations qu'elles estiment problématiques et d'obtenir des réponses à leurs interrogations. Cette permanence téléphonique sera assurée par des collaborateurs de la centrale d'engagement et de transmission (CET) de la Police cantonale vaudoise formés à cet effet.

Un formulaire de contact est également disponible sur le site internet du canton de Vaud (www.vd.ch/radicalisation). La stricte confidentialité des demandes et coordonnées des personnes qui procéderont à un signalement, par téléphone ou internet, est garantie.

Par ailleurs, des dépliants informatifs, ainsi que des affiches ont été distribués au sein de l'Etat, dans les communes ainsi que dans les diverses institutions impliquées dans le projet dans le but de sensibiliser les collaborateurs et la population à l'existence des outils mis à disposition.

Le groupe pluridisciplinaire assure la prise en charge de cas individuels, ainsi que leur suivi. Présidé par le Préfet du district de Lausanne, ce groupe opérationnel peut, au besoin, recourir à des partenaires externes en vue de proposer les mesures nécessaires à désengager et à réintégrer les personnes impliquées dans des processus de radicalisation et d'extrémisme violent.

Ce dispositif s'intègre dans la mise en place d'une politique publique coordonnée en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Son objectif est de prévenir la rupture familiale, scolaire ou professionnelle et de maintenir le lien avec les personnes qui pourraient se tourner vers des idéologies ou des mouvements

politiques, sociaux ou religieux extrémistes et violents. Il s'inscrit également dans le cadre des mesures recommandées par le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent de décembre 2017.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DIS, Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne

TÉLÉCHARGEMENT(S)